



DELEGUES EN EXERCICE : 25

NOMBRE DE PRESENTS : 16

NOMBRE DE VOTANTS : 19

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à 19 h, le Conseil Communautaire légalement convoqué le cinq juin, s'est assemblé à la Mairie de CESTAS, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs ALLEMAND – DUCOUT – BEYRAND - CELAN – CHIBRAC - DARNAUDERY – GARRIGOU – LANGLOIS - MANO – PROUILHAC – PUJO
Mesdames BINET – BOUSSEAU – FERRARO - HANRAS – PENY –

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames MANDRON – CREANT – GUILY – LARJAUD – ROUSSEL
Monsieur ZGAINSKI

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur EBRARD à Monsieur ALLEMAND
Madame REMIGI à Monsieur LANGLOIS
Monsieur SEYVE à Monsieur GARRIGOU

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame FERRARO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame FERRARO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 1.

Réf : 4.1.1

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

Faisant suite aux avancements de grade, il vous est proposé de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- se prononce favorablement sur la proposition de création du poste ci-dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 2.
Réf : 2.1.4

OBJET : PARC D'ACTIVITES DU COURNEAU – LOT 44 – VENTE A CURNINVEST – RECTIFICATION - AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

Par délibération n° 1/17 du 29 mars 2019, reçue en Préfecture le 2 avril 2019, vous avez autorisé la signature de la promesse de vente et de l'acte authentique pour la cession du lot 44 au Parc d'Activités du Courneau I avec la SCI CURNINVEST.

Cette délibération nécessite une précision en ce qui concerne le montant de la TVA sur marge.

Il vous est donc proposé de réitérer l'accord donné au Président pour signer l'acte de vente définitif de cette parcelle aux conditions suivantes :

- **SCI CURNINVEST** - lot 44 d'une superficie de 586 m²
Prix de vente : 20 € TTC le m² soit 9 766.67 € HT auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 1 953.33 €, soit un prix total de vente de 11 720 € TTC.

L'avis de France Domaine, ci-joint, a été rendu le 29 mai 2019.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- se prononce favorablement sur la vente du lot 44 à la SCI CURNINVEST dans les conditions définies ci-dessus,
- autorise le Président ou à défaut le Vice-Président, Maire de Canéjan, à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître BALLADE, Notaire à Gradignan.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 3.
Réf : I.1.8

OBJET : DECHETTERIE DE CANEJAN – CHANGEMENT D’INDICE – MODIFICATION EN COURS D’EXECUTION N° 1 AU MARCHÉ N° PS 01-2017 PASSE AVEC VEOLIA PROPRETE AQUITAINE - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose,

Par délibération n° 3/7 en date du 3 juillet 2017 (reçue en Préfecture de la Gironde le 6 juillet 2017), vous avez autorisé la signature, avec VEOLIA Propreté Aquitaine sise 30, Rue André Dousse 33 700 MERIGNAC, d’un marché de prestations de service pour l’exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.

L’indice Coût Main d’Oeuvre 2 (ICMO) entrant dans la formule de calcul de la révision de prix appliquée dans le présent marché, a été supprimé après sa valeur de décembre 2018.

Pour assurer l’exécution du présent marché, il est nécessaire d’utiliser l’indice de remplacement ICMO3 avec coefficient de raccordement de 1,7661.

Il vous est donc proposé d’autoriser la signature de la modification en cours d’exécution n° 1 au marché n° PS 01-2017 signé avec VEOLIA Propreté Aquitaine pour l’exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l’unanimité

- Vu le procès-verbal de la Commission d’Appel d’Offres en date du 11 juin 2019
 - o fait siennes les conclusions du rapporteur,
 - o autorise le Président à signer la modification en cours d’exécution n°1 au marché n° PS 01-2017 signé avec VEOLIA Propreté Aquitaine pour l’exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 4.
Réf : 1.1.8

**OBJET : DECHETTERIE DE SAINT JEAN D'ILLAC – CHANGEMENT D'INDICE –
MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 AU MARCHÉ N° PS 01-2018 PASSE
AVEC PENA ENVIRONNEMENT - AUTORISATION**

Monsieur CELAN expose,

Par délibération n° 2/33 en date du 11 avril 2018, (reçue en Préfecture de la Gironde le 13 avril 2018), un marché de prestations de service n° PS 01-2018 pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située sur la commune de Saint Jean d'Illac a été attribué à PENA ENVIRONNEMENT sise 4 773, route de Saint Jean d'Illac 33 127 SAINT JEAN D'ILLAC

L'indice Coût Main d'Oeuvre 2 (ICMO) entrant dans la formule de calcul de la révision de prix appliquée dans le présent marché, a été supprimé après sa valeur de décembre 2018.

Pour assurer l'exécution du présent marché, il est nécessaire d'utiliser l'indice de remplacement ICMO3 avec coefficient de raccordement de 1,7661.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature d'une modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2018 signé avec PENA ENVIRONNEMENT pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située à Saint Jean d'Illac.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019
 - o fait siennes les conclusions du rapporteur,
 - o autorise Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2018 signé avec PENA Environnement pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 5.
Réf : 8.7

OBJET : TRANSPORT DE PROXIMITE 2019/2022 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE - AUTORISATION

Monsieur MANO expose,

Par délibération n° 45/2007 du 26 juin 2007 (reçue en Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2007), vous avez délibéré favorablement sur la mise en place d'un service de transport de proximité sur le territoire communautaire.

Par délibération n° 7/20 du 8 décembre 2017 (reçue en Préfecture de la Gironde le 11 décembre 2017), vous avez autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de délégation de compétences jusqu'au 31 décembre 2018.

Par délibération n° 2019.520.CP du 1^{er} avril 2019, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine a autorisé la signature d'une nouvelle convention de délégation de compétences avec la Communauté de Communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 pour la mise en place d'une offre de transport sur le territoire communautaire.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine ci-jointe pour la période précitée.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- autorise le Président à signer la convention de délégation de compétence avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 pour la mise en place d'une offre de transport sur le territoire communautaire.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 6.

Réf : 8.7

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE – ADOPTION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION

Monsieur MANO expose,

Suite à la délibération 2019.261.SP du 4 mars 2019, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine a précisé le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue à la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde, Autorité Organisatrice de 2nd Rang, certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires au 1^{er} juin 2019.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle Aquitaine :

- définit et organise la politique générale de transports scolaires sur son périmètre de compétence ;
- fixe les conditions d'accès et les modalités d'organisation des services conformément au Règlement Régional des Transports Scolaires ;
- fixe la tarification plafond applicable aux usagers ;
- assure l'instruction des droits des usagers conformément au Règlement Régional des Transports Scolaires ;
- met en place et fournit les outils informatiques (progiciels) et supports nécessaires à la gestion des procédures d'inscriptions des usagers au service ;
- pourra proposer une formation à la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde ;
- établit les règles de sécurité pour l'organisation des services de transports scolaires ;
- définit en lien avec la Communauté de Communes et valide les caractéristiques des services ;
- apporte son expertise et son conseil à la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des prérogatives lui incombant au titre de la présente convention.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière de transports scolaires, la Communauté de Communes, Autorité Organisatrice de 2nd Rang, sera partenaire privilégié de la Région en assurant :

- un relai de proximité auprès des usagers du service ;
- l'exploitation des services définis en annexe 1 et selon les conditions définies à l'annexe 4.

En conséquence afin d'ajuster le service aux besoins des usagers du service des transports scolaires, il vous est proposé :

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

SLO

ID : 033-243301165-20190611-04_6-DE

- d'autoriser la signature de la convention de délégation de compétences passée avec la Région Nouvelle Aquitaine qui prend effet au 1^{er} juin 2019 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale

- s'engager à assurer les prérogatives qui incombent à la Communauté de Communes au titre de la présente convention

- de respecter les orientations et le règlement régional de transports scolaires définis par la Région en sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (M PUJO)

- o fait siennes les conclusions du rapporteur,
- o autorise la signature de la convention de délégation de compétences passée avec la Région Nouvelle Aquitaine qui prend effet au 1^{er} juin 2019 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale, modèle ci-joint,
- o s'engage à assurer les prérogatives qui incombent à la Communauté de Communes au titre de la présente convention,
- o s'engage à respecter les orientations et le règlement régional de transports scolaires définis par la Région en sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, ci-joint.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

SLO

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 7.

Réf : 8.8

**OBJET : SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS –
RAPPORTS 2018**

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Conseil Communautaire doit être informé une fois par an de la situation de ce service.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

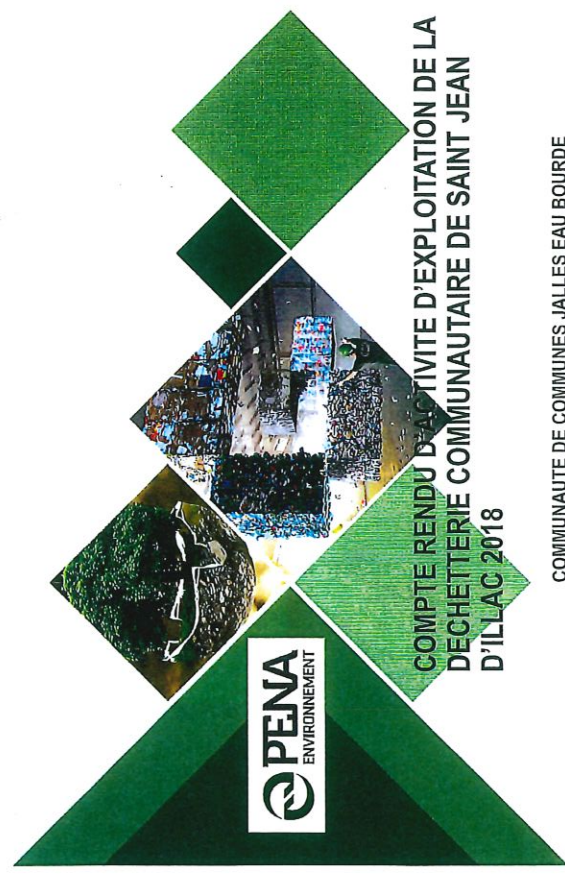
1 - INTRODUCTION

La Communauté de communes JALLE-EAU BOURDE a confié à PÉNA ENVIRONNEMENT l'exploitation de la déchetterie communautaire de Saint-Jean-d'Illac située :

1551, avenue de Pierroton - 33127 Saint-Jean-d'Illac

- dans le but :
 - ✓ de permettre aux administrés d'évacuer des déchets non valorisables sur un site adapté,
 - ✓ d'empêcher la multiplication des dépôts sauvages,
 - ✓ d'économiser les matières premières en recyclant la plupart des déchets.
- La ville de Saint-Jean-d'Illac compte environ 7000 habitants susceptibles de fréquenter la déchetterie communautaire.
- La mise en exploitation de la déchetterie a débuté le 24 juin 2013.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE



COMPTE RENDU D'ACTIVITE D'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE DE SAINT JEAN D'ILLAC 2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLES EAU BOURDE

MARS 2019

INTERLOCUTEUR : Corinne ESPELETA

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

2 - LOCALISATION

La déchetterie de Saint-Jean-d'Illac est située au 1551, avenue de Pierroton - 33127 Saint-Jean-d'Illac



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

SOMMAIRE

- 1- Introduction
- 2- Localisation
- 3- Interlocuteurs
- 4- Horaires
- 5- Equipement
- 6- Fréquentation
- 7- Moyens de collecte
- 8- Tonnages collectés
- 9- Répartition par type de déchets
- 10- Objectif de réduction des coûts
- 11- Actions 2018

5 - EQUIPEMENTS

- La déchetterie de Saint-Jean-d'Illac est équipée comme suit :
 - 9 Bennes de 40 m³
 - 1 Benne de 15 m³
 - 1 Benne de 20 m³
 - 2 citernes de 1,5 m³ pour les huiles usagées
 - 1 armoire de stockage pour les déchets dangereux
 - 1 conteneur maritime pour les DEEE
 - 2 Bornes de 4 m³ pour les déchets recyclables
 - 1 armoire de stockage pour les DASRI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

3 - INTERLOCUTEURS

Frédéric FAGES	Directeur délégué
Chantal MARQUET	Directrice commerciale
Corinne ESPELETA	Responsable commerciale Grands Comptes chargée du suivi du contrat
Fabrice TREMOLET	Responsable technique des Gestions Déléguées chargé du suivi du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

5 - EQUIPEMENTS



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

4 - HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	Fermée	Fermée	10h00-12h00	Fermée	Fermée	10h00-12h00	10h00-12h00
Après-Midi	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00

- La déchetterie est ouverte 34 heures par semaine.
- La déchetterie est fermée le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.
- Elle reste ouverte pour le
 - ✓ 1^{er} novembre
 - ✓ 14 juillet
 - ✓ jeudi de l'Ascension
 - ✓ lundi de Pâques

<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1^{er} novembre ✓ 14 juillet ✓ jeudi de l'Ascension ✓ lundi de Pâques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 8 mai ✓ 15 août ✓ 11 novembre
--	---

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

4 - HORAIRES

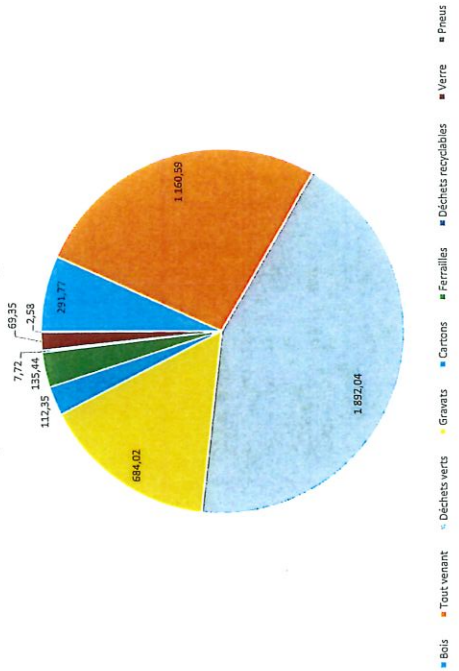
8 – TONNAGES COLLECTÉS

Type de déchets	Tonnages 2018
Bois	281,77
Tout venant	1 160,59
Déchets verts	1 892,04
Gravats	684,02
Cartons	112,35
Ferrailles	135,44
Déchets recyclables	7,72
Verre	69,35
Pneus	2,58
DMS	28,76
Huile de vidange	4,00
Huile végétales	0,60
Batteries	0,24
Piles	0,95
Médicaments	0,16
Peintures	18,82
TOTAL	4 409,38

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

9 – REPARTITION PAR CATEGORIES DE DECHETS

Tonnage 2018 Déchets Non Dangereux

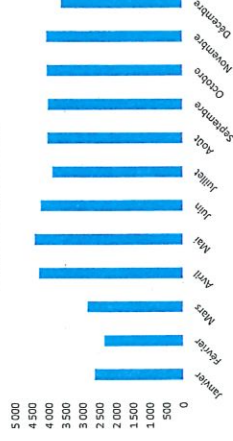


Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

6 - FREQUENTATION

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Suivi des entrées 2018	2 641	2 347	2 847	4 287	4 411	4 226	9 872	4 017	9 988	4 039	4 049	3 559	44 333

Suivi des entrées 2018



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

7 – MOYENS DE COLLECTE



Camion ampirool avec caisson
40 m3



Camion ampirool équipé
d'une remorque



Véhicule plateau
19 T

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

11 – ACTIONS 2018

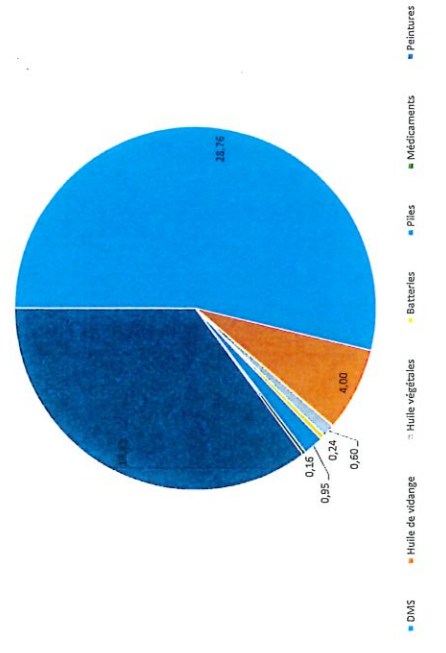
Nous poursuivons les actions lancées en 2018

- ✓ Suivi des entreprises qui fréquentent la déchetterie
- ✓ Suivi du poids moyen par benne
- ✓ Mise en place de la collecte ECODDS

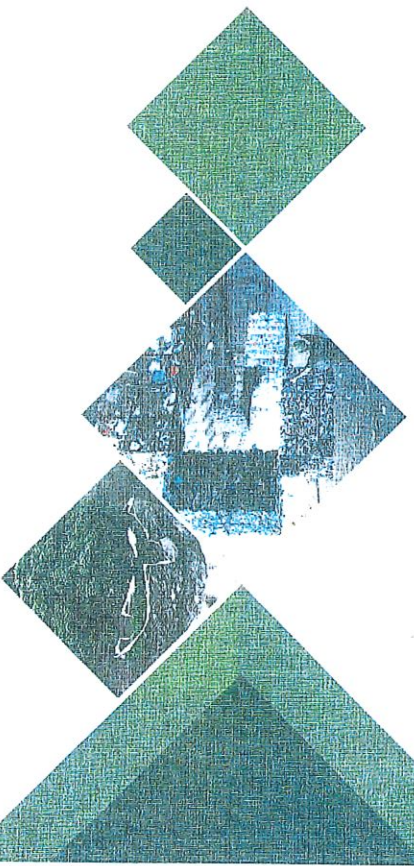
Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

9 – REPARTITION PAR CATEGORIES DE DECHETS

Tonnage 2018 Déchets Dangereux



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE



Merci de votre attention !



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

10 – Objectif de réduction du budget

FLUX	Quantité réalisée (MAI 2018 - DEC 2018)	Tonnage 2018	Objectif	Reactions Subscrites	Ecart
BOIS	79	212,16	2,7	79	0
DND	214	798,78	3,6	222	8
DV	338	1 351,51	4	338	0
GRAVATS	71	478,60	6	80	9
CARTONS	37	80,26	1	41	-6
FERRAILLES	43	94,12	3	52	-11
TOTAUX	832	3 015,42	3	832	0

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Présentation du service

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde assure la gestion des déchets pour le compte de 29 187 habitants répartis sur 3 communes (données INSEE 2014).

Partenaire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde depuis de nombreuses années, Veolia Propreté Aquitaine accompagne la collectivité dans la gestion de ses déchets et assure :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective en porte à porte,
- Le tri et valorisation des déchets recyclables
- La collecte des bornes d'apport volontaire du verre,

Le marché a été renouvelé le 1^{er} octobre 2018, et prévoit une conteneurisation au 1^{er} avril 2019. Les données de la période du 01/10/2018 au 31/12/2018 correspondant à la phase transitoire du nouveau marché, qui ne prévoit pas de modification significative de collecte, sont intégrées sans distinction dans le présent CRAE.

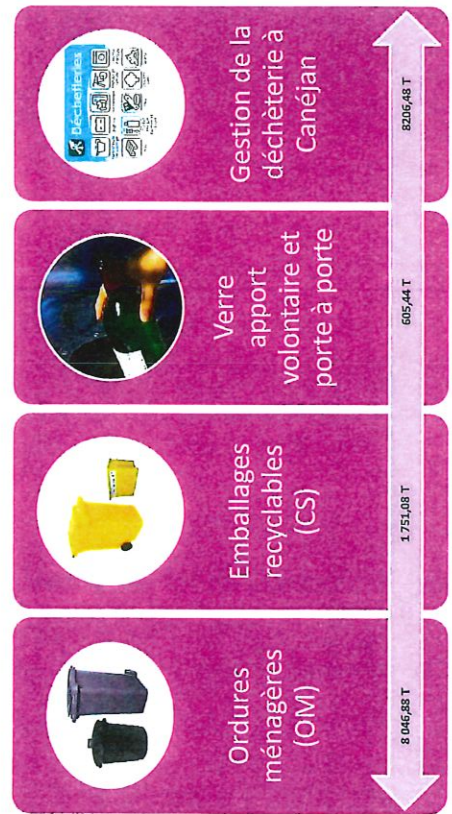
- La gestion de la déchèterie de Cestas-Canéjan.

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CDC Jalle Eau Bourde

3

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Prestations effectuées



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CDC Jalle Eau Bourde

4



Communauté de Communes

de Jalle Eau Bourde

Rapport annuel

Contrat de Collecte et Tri des Déchets

Contrat de Gestion de la Déchèterie de Cestas-Canéjan



RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS



BASES CONTRACTUELLES

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Accidents du travail sur la prestation

Type	Date	Emploi	Description	Secteur
Accident travail bêta	18/06/2018	Equipier de collecte	En soulevant une caisse => Douleur vive dos	Cestas
Accident travail bêta	07/11/2018	Equipier de collecte	Projection de verre => Douleur à l'œil	Cestas
Accident travail bêta	16/11/2018	Equipier de collecte	Collecte d'un bac lourd => Douleur au dos	Cestas

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jaille Eau Bourde

7

Bilan financier

PRESTATION	MONTANT HT
Collecte des ordures ménagères	1 204 538,85 €
Collecte des emballages recyclables (y compris le verre en porte à porte)	1 009 050,75 €
Collecte du verre en apport volontaire	26 913,48 €
Gestion de la déchèterie Cestas-Canéjan	760 656,81 €
Gardiennage cynophile de la déchetterie	42 537,13 €
Rachat matières déchèterie (cartons – ferraille)	27 220,06 €
TOTAL	3 016 476,96 €

Soit **103,35 € H.T. / hab. / an**
Sur une base de **29 487 habitants** (population INSEE 2014)

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jaille Eau Bourde

8

Evènements marquants de l'année

- LA COLLECTE OM ET CS / VERRE
 - Renouvellement du marché d'exploitation de la collecte des déchets ménagers au 1^{er} octobre 2018, avec une conteneurisation de l'ensemble des flux sur les communes de Cestas et de Canéjan prévue au 01/09/2018.
- LA DÉCHÈTERIE
 - Intrusions quotidiennes et dégradations conséquentes à compter de juin 2018 sur la déchèterie de Canéjan
 - Information auprès de la gendarmerie pour surveillance de la déchèterie de Cestas-Canéjan après la fermeture.
 - Mise en place d'un gardiennage cynophile en dehors des heures d'ouvertures à compter du 12/09/2018.
 - Mise en conformité des barrières de quai de la déchèterie
- SOCIAL / QUALITE / ENVIRONNEMENTAL
 - Poursuite de l'accompagnement des salariés en grandes difficultés sociales grâce à un partenariat avec l'INSUP et SST.
 - Poursuite des formations Agir pour sa santé (prévention des Troubles Musculo-squelettiques), conduite rationnelle, FCO
 - Mise en place de séances de yoga en entreprise pour les personnels volontaires
 - Nous avons enregistré cette année **0 accidents du travail** et **2 accidents bénins du travail** dans le cadre de la réalisation du marché.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jaille Eau Bourde

6

Clause sociale

- La Communauté de Communes Jaille Eau - Bourde, dans sa volonté de promouvoir l'emploi et de combattre l'exclusion, a décidé d'inscrire dans les marchés de collecte et de gestion des déchets une clause sociale. Afin de respecter cet engagement, VEOLIA recrute régulièrement du personnel en partenariat avec les services du PLIE des Sources.
- Nous avons poursuivi sur l'année 2018 notre partenariat avec l'association d'insertion MAS PRO pour bénéficier de prestations d'entretien des espaces verts sur l'agence même de Mérignac, nous utilisons les services de l'association d'insertion INCOTEC pour l'entretien des espaces verts de la déchèterie de Cestas-Canéjan. Les heures effectuées alimentent la clause sociale gérée par le PLIE des Sources et le PLIE Technowest.
- Enfin, suite à l'obtention de son diplôme en novembre 2018 nous avons embauché M. CALASSOU, candidat envoyé par le PLIE des Sources ; nous avons également intégré en alternance M. JOSSO au 01/12/2018 par l'intermédiaire du PLIE.

DONNÉES CONTRACTUELLES

Marché d'exploitation de la collecte des déchets ménagers (01/2013)

- Marché de collecte de Cestas et Canéjan : 1 200 h au 30/09
- Marché de collecte de St-Jean d'Illac: 300 h au 30/09

Marché d'exploitation de la collecte des déchets ménagers (10/2018)

- Marché de collecte : 200 h au 30/09

Marché de gestion de la déchèterie de Canéjan : 200 h / an

Nom	Interface	Nombre d'heures réalisées en 2018
CALASSOU	Formation en alternance VEOLIA	1 785
JOSSO	Formation en alternance Association d'insertion	68,30
Espaces verts déchèterie	Association d'insertion	
Espaces verts agence	MAS PRO	
TOTAL		

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jaille Eau Bourde

9

Détail des tonnages collectés par flux

Matières	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
OM	748,520	587,420	666,700	664,040	683,860	687,180	740,660	643,880	606,180	714,080	660,260	624,100	8 046,880
CS	175,020	117,280	137,760	137,120	143,340	133,990	149,280	131,200	140,370	161,940	165,930	139,750	1 761,080
Verre en PAP*	56,610	40,340	46,190	49,860	57,700	48,480	55,890	52,790	50,860	50,760	49,290	47,460	605,440
Verre en AV	19,180	17,760	23,960	8,940	19,480	26,020	23,500	17,940	25,500	19,740	20,920	10,040	244,540
TOTAL	996,310	762,900	880,600	860,960	904,360	895,680	975,420	846,910	822,910	866,520	896,400	821,370	10 648,340

* Données issues des collectes



275 Kg/hab.



60 Kg/hab.



29 kg/hab.

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalla Eau Bourde

11

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Détail des tonnages collectés par commune

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Collecte des Ordures Ménagères (OM)													
Cestas	396,400	292,380	318,140	326,840	319,720	298,000	322,640	302,280	302,280	302,280	283,260	283,260	3 884,240
Carignan	132,220	99,520	123,100	133,300	118,840	123,120	143,920	116,520	120,800	154,080	127,540	121,180	1 486,960
Saint-Jean d'illac	267,400	195,520	225,400	224,820	227,280	233,280	242,020	206,640	197,900	297,260	296,440	219,640	2 696,480
Total	748,520	587,420	666,700	664,040	683,860	687,180	740,660	643,880	606,180	714,080	660,260	624,100	8 046,880
Collecte des Déchets Valorisables (CS)													
Cestas	72,800	46,480	53,820	54,720	51,000	59,220	84,720	44,100	56,300	72,820	61,550	59,310	697,740
Carignan	48,980	33,900	44,680	37,360	40,800	34,520	36,420	42,260	37,720	42,160	46,840	36,120	482,760
Saint-Jean d'illac	54,240	37,100	39,470	46,040	41,240	41,240	44,820	46,270	66,880	55,440	42,320	37,950	570,980
Total	175,020	117,500	137,910	137,120	133,040	133,990	149,280	131,200	140,370	161,240	140,790	133,790	1 761,080
Collecte du Verre en Appoint/Volontaire (AV) et en Perle à Poire (PAP)													
Cestas PAP*	35,640	23,200	26,340	20,280	31,660	20,070	36,440	26,740	26,400	32,240	26,740	27,600	354,880
Carignan PAP*	20,180	17,140	19,840	20,680	26,040	19,420	21,540	24,340	20,400	18,820	22,680	19,380	266,660
Carignan AV	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Saint-Jean AV	19,180	17,760	21,200	8,940	19,480	19,820	25,500	17,940	25,500	19,740	20,920	10,040	224,160
Total	73,800	60,720	67,380	50,100	56,600	49,490	73,880	54,960	56,400	61,760	59,620	57,620	695,680
Total collecté	896,310	762,900	880,600	860,960	904,360	895,680	975,420	846,910	822,910	866,520	896,400	821,370	10 648,340

* Données issues des collectes

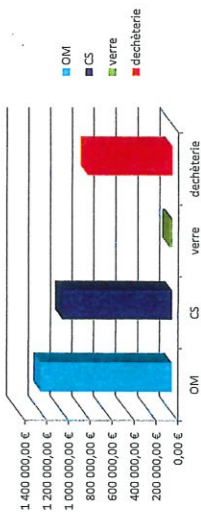
Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalla Eau Bourde

12

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Répartition financière par type de prestation

Répartition des coûts par prestation



Répartition par prestations (%)



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalla Eau Bourde

9

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

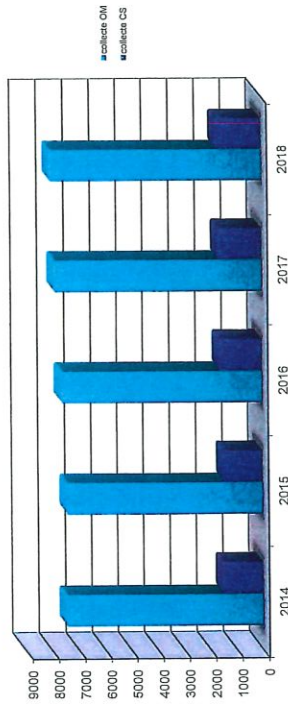
SYNTHESE DE LA COLLECTE



RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Evolution des tonnages concaténés sur 5 ans

Evolution des tonnages concaténés sur 5 ans



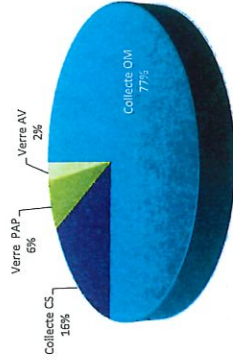
Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC-Jaille Eau Bourde

15

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Tonnages collectés par flux

Tonnage collecté par flux



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC-Jaille Eau Bourde

13

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Organisation du service de collecte

Collecte des ordures ménagères

- Les ordures ménagères résiduelles sont présentées en sacs, poubelles ou bacs roulants pour Cestas et Caréjan, en bacs roulants uniquement pour Saint-Jean d'Illac.
- La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes 2 fois par semaine. La collecte des ordures ménagères a ainsi lieu :
 - 2 jours par semaine sur la commune de Caréjan,
 - 2 jours par semaine sur la commune de Cestas,
 - 4 jours par semaine sur la commune de Saint-Jean d'Illac,
 - 2 jours par semaine sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.
- Les collectes des ordures ménagères ont été réalisées à partir de 6h du lundi au vendredi.

Collecte sélective

- Sur les villes de Cestas et Caréjan, les déchets ménagers valorisables sont collectés en caissettes jaunes de 70 litres pour les résidents en habitat individuel et en bacs roulants pour les résidents en habitat collectif.
- Sur la ville de Saint-Jean d'Illac, les déchets ménagers valorisables sont collectés en bacs roulants noirs à couvercle jaune.
- La collecte sélective des déchets recyclables a ainsi lieu :
 - 1 jour par semaine pour la commune de Caréjan (6 secteurs)
 - 2 jours par semaine pour la commune de Cestas (6 secteurs)
 - 5 jours par semaine pour la commune de Saint-Jean d'Illac (secteurs « 1 secteur grands ensembles »)
 - 1 jour par semaine pour la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.
- Les collectes sélectives ont été réalisées entre 6h00 et 19h du lundi au jeudi et entre 6h00 et 18h00 le vendredi.
- Le départ et retour des tournées de collecte s'effectuent depuis le site de l'agence Vaeolia Propreté Mérignac.

Collecte du verre

- La collecte des 20 bornes d'apport volontaire du verre de Saint-Jean d'Illac est assurée un jeudi sur deux, et au moins deux fois par mois. Cela représente :
 - 2 jours de collecte par mois
 - 2 jours de collecte par an

Lieux de traitement :

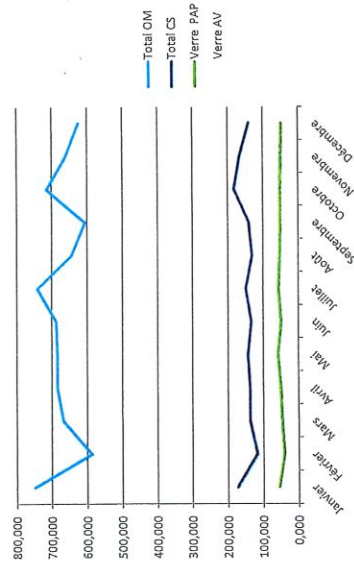
- OM : SUDIS SOVAL de L'agroparc via le centre de transfert VEGOLIA de Pérignères
- CS : VEGOLIA à Lurique via le centre de transfert BCS de Mérignac
- VERRE : IPAG à Vayres

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC-Jaille Eau Bourde

16

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Evolution des tonnages mensuels



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC-Jaille Eau Bourde

14

TRI VALORISATION

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

La valorisation matière ou Recyclage

Recycler, c'est économiser les ressources naturelles.

Les déchets recyclables constituent une source de matières premières secondaires et leur utilisation participe à préserver les matières premières vierges (telles que le sable, le bois, le pétrole ou encore le minerai). Rappelons que l'extraction de ces matériaux directement prélevés dans les milieux naturels, n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

D'une manière générale, ce procédé est d'autant plus intéressant qu'il permet aussi d'économiser de l'eau et de l'énergie.

Pour toutes ces raisons, les déchets recyclables sont devenus des produits de valeur dont il faut tirer profit.

On distingue 3 types de valorisation :

- La valorisation matière ou le recyclage
- La valorisation organique (elle que le compostage ou la méthanisation)
- La valorisation énergétique telle l'incinération avec récupération d'énergie.

Attention à ne pas confondre le recyclage avec la réutilisation ou le réemploi, un déchet « réutilisé » ou « réemployé » n'a pas subi de transformations.



REFUS DE TRI *	Tonnage trié en 2018 (kg)	Soit par habitant (kg)
	168 933	5,44

Lexique :
Les refus de tri sont constitués des déchets non conformes ou trop petits pour être retenus.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Moyens consacrés : effectif

o Pour effectuer la collecte dans des conditions optimales et conformément au cahier des charges, VEOLIA met à disposition les équipes suivantes :

o COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

- o 7 chauffeurs coefficient 110 à 118
- o 8 équipiers de collecte coefficient 100 à 107

o COLLECTE SÉLECTIVE :

- o 3 chauffeurs trieurs-collecteurs équivalent temps plein coef. 110 à 118
- o 3 équipiers de collecte coef. 100

o COLLECTE DES BORNES À VERRE

- o 1 chauffeur coef. 114 ou 118

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jaille Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Moyens consacrés: matériel

o Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

- o 7 BOM 19 m3 sur châssis 26 tonnes,
 - Consommation de 70 à 80 litres/km selon les véhicules
- o 2 BOM 19 m3 bi-compartmentée sur châssis 26 tonnes
 - Consommation de 70 à 80 litres/km selon les véhicules

o Collecte du verre en apport volontaire :

- o 1 camion movi avec grue auxiliaire sur châssis
- o 1 grue sur berce

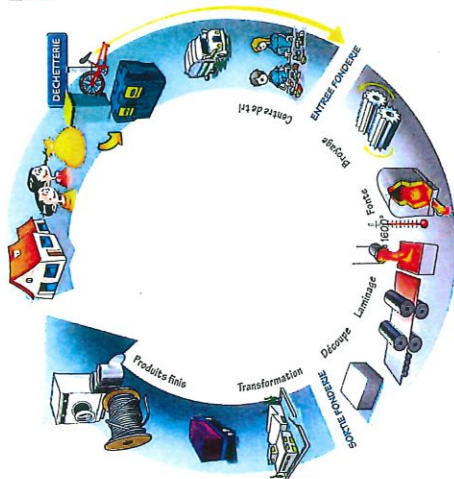
o Éléments quantitatifs

	Km service
OM en BOM	105 529 km
OS en BOM	24 229 km
Collecte du verre en AV	1 330 km

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jaille Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Résultats du tri : les métaux



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2019
Cic de Jaille Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

	Tonnage valorisé en 2018	Soit par habitant
ACIER	15 980 kg	0,55 kg
ALU	5 087 kg	0,17 kg

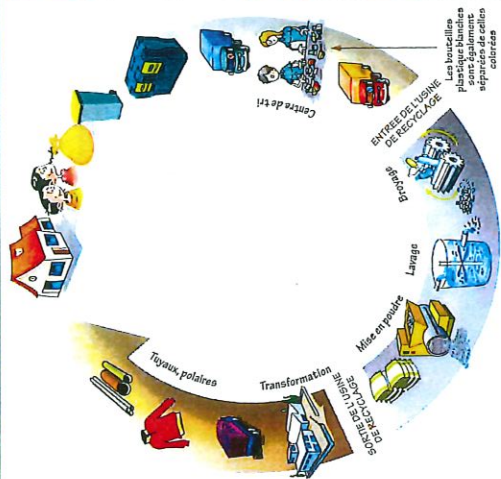
1 tonne d'acier fabriqué à partir d'acier recyclé,
 = 1 tonne de minerai de fer économisée,
 = 0,5 tonne de carbone économisée,
 = 9 mois de consommation énergétique d'un habitant,
 = 6 mois de consommation en eau d'un habitant.
1 tonne d'aluminium fabriqué à partir d'aluminium recyclé,
 = 2 tonnes de minerai de bauxite économisée,
 = 1 an de consommation énergétique d'un habitant,
 = 5 mois de consommation en eau d'un habitant.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

	Tonnage trié en 2018	Soit par habitant
PET CLAIR	28 279 kg	0,97 kg
PET COLORE	29 271 kg	1,00 kg
PEHD	25 003 kg	0,86 kg

1 tonne de plastique fabriqué à partir de plastique recyclé,
 = 500 kg de pétrole brut,
 = 200 kg de gaz naturel
 = équivalent à mois de consommation énergétique d'un habitant.
 = limitation de 1,5 tonne les émissions de CO2 dans l'atmosphère (gaz à effet de serre).

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2019
Cic de Jaille Eau Bourde



TRI VALORISATION

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

La valorisation matière ou Recyclage

Recycler, c'est économiser les ressources naturelles...
 Les déchets recyclables constituent une source de matières premières secondaires et leur utilisation participe à préserver les matières premières vierges tels que le sable, le bois, le pétrole ou encore le minerai.
 Rappelons que l'extraction de ces matériaux, directement prélevés dans les milieux naturels, n'est pas sans conséquences sur l'environnement.
 D'une manière générale, ce procédé est d'autant plus intéressant qu'il permet aussi d'économiser de l'eau et de l'énergie.
 Pour toutes ces raisons, les déchets recyclables sont devenus des produits de valeur dont il faut tirer profit.

On distingue 3 types de valorisation :
 La valorisation matière ou le recyclage
 La valorisation organique telle que le compostage ou la méthanisation
 La valorisation énergétique telle l'incinération avec récupération d'énergie.

Attention à ne pas confondre le recyclage avec la réutilisation ou le réemploi, un déchet « réutilisé » ou « réemployé » n'a pas subi de transformations.



	Tonnage trié en 2018 (kg)	Soit par habitant (kg)
REFUS DE TRI*	188 933	5,44

Lexique :
 Les refus de tri sont constitués des déchets non conformes ou trop petits pour être retenus

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2019
Cic de Jaille Eau Bourde

Moyens engagés : matériel

- Les évacuations des déchets sont réalisées par les véhicules suivants :

Types de conteneurs	Véhicules utilisés
Bennes 10 à 30 m³	Camion amphirol
Bornes à huile	Camion de pompage avec citerne
Borne à verre	Camion équipé de grue de levage hydraulique
DMS/DASRI	Camion équipé d'un hayon

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Quantités de déchets acceptés en déchèterie

	Cartons	Ferrailles	Gravats Propres	Tout Venant	Déchets Verts	Bois	DMS	huile minérale	huile végétale	batteries	plâtes	verre	peinture	DASRI	TOTAL
Cartons	25,84	18,31	17,75	20,98	17,40	18,88	23,86	24,95	21,36	16,04	16,44	245,88			
Ferrailles	12,38	7,87	20,82	25,36	23,94	24,88	25,96	31,70	24,90	30,74	19,90	22,22	267,57		
Gravats Propres	80,78	62,85	83,18	150,78	189,40	102,22	92,66	133,74	91,00	99,94	75,72	49,96	1.233,36		
Tout Venant	129,00	124,16	136,00	190,92	176,58	134,18	182,36	168,00	137,88	165,20	131,70	107,90	1.775,88		
Déchets Verts	275,56	215,38	245,10	388,68	380,44	416,44	275,48	262,90	299,36	404,96	366,00	360,38	3.889,68		
Bois	44,64	51,22	67,78	90,92	75,92	75,16	70,28	55,78	59,86	70,06	60,32	42,44	764,38		
DMS	0,66	0,83	0,97	0,93	0,91	0,91	0,90	0,64	1,01	1,05	1,05	0,49	10,05		
huile minérale	0,90	0,90	0,90	0,90	1,62	0,90	0,90	0,90	1,62	0,90	0,90	0,90	9,94		
huile végétale	0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,30		
batteries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
plâtes	0,09	0,12	0,13	0,05	0,12	0,07	0,09	0,12	0,08	0,20	0,07	0,06	1,10		
verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
medicaments	0,02	0,01	0,03	0,01	0,02	0,05	0,02	0,02	0,11	0,01	0,02	0,02	0,94		
peinture	2,02	2,34	2,29	2,94	4,28	2,52	2,14	3,34	2,96	2,48	1,78	0,97	30,05		
DASRI	0,01	0,03	0,03	-	0,06	0,01	0,02	0,03	0,03	-	-	-	0,16		
TOTAL	572,21	484,02	563,79	872,37	869,63	777,37	673,76	682,11	684,50	798,13	672,00	602,06	8.206,49		

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Modalités et lieux de traitement

Marché n° PS01-2018

Matières	Conteneurs	Echelles
Cartons	Benne 30 m³	Centre de tri VEOLIA à Bègles
Ferrailles	Benne 30 m³	Centre de valorisation Deirichbourg à Bègles
Gravats Propres	Benne 10 m³	FABRIMACO Mérignac
Tout Venant	Benne 30 m³	ISDND de Lapouyade via le centre de transfert de Guyenne Granulats
Déchets Verts	Benne 30 m³	Plateforme de valorisation SEDE à Cestas
Bois	Benne 30 m³	Plateforme de valorisation SEDE à Cestas
DMS (piles, batteries, peintures, médicaments)	Géobox	PENA St Jean d'Illac
Huile minérale	Borne	PENA St Jean d'Illac
Huile végétale	Borne	ECOGRAS
Verre	Borne	IPAQ à Vayres
DASRI	Armoire	PROCINER à Bassens

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
 CcC Jaille Eau Bourde

Moyens engagés : effectif

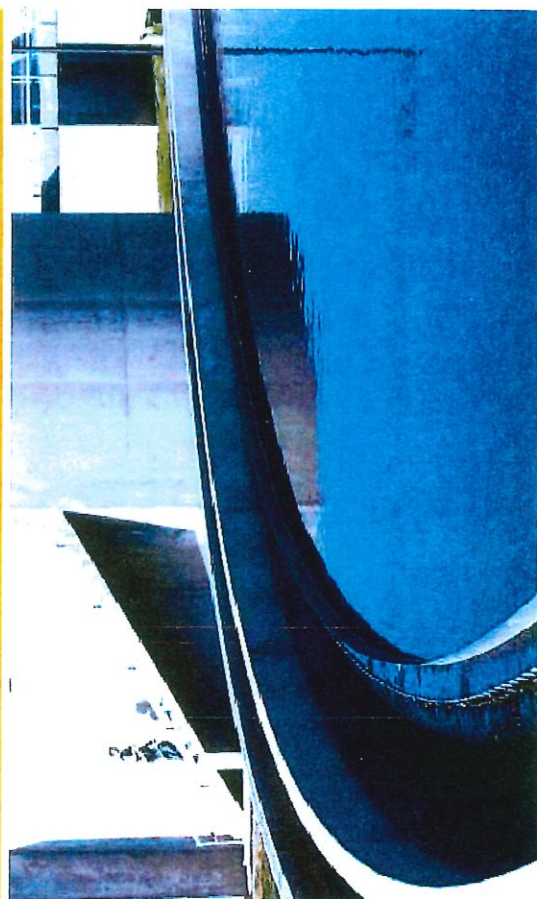
- Pour le fonctionnement de la déchèterie, nous employons :
 - 2 agents d'accueil 7 jours par semaine
 - 2 chauffeurs 6 jours par semaine
 - 1 chauffeur packmat 6 jours par semaine
- Pour le nettoyage hebdomadaire, nous utilisons :
 - 2 personnes,
 - 1 chauffeur pour le déplacement des bennes,
 - 1 camion grue,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
 Reçu en préfecture le 17/06/2019
 Affiché le 17/06/2019
 ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Dégradations constatées

- Dégradations importantes, fouilles et mise à sac de la déchetterie quotidienne à partir du mois de juin 2018
- Dépôt de plainte le 06/08/2018
- Aggravation des actes de vandalisme et des intimidations envers le personnel d'accueil : pénétration de groupes avant la fermeture de la déchetterie, menaces, dégradations quotidiennes.
- Déjections sur la déchetterie
- Suite aux dégâts occasionnés, mise en place d'un gardiennage en dehors des heures d'ouvertures à compter du 12/08/2018

Fin



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 8.
 Réf : 5.5

OBJET : DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122.22 ET L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°	Date	Objet	Titulaire	Montant TTC
14	26/04/2019	Convention d'occupation d'un local au sein de la pépinière d'entreprises – Signature d'un avenant	SARL SA2D	
15	30/04/2019	Elaboration du PLH sur le territoire communautaire – Demande de subvention au Département – Annule et remplace la décision n° DEC/13/2019		9 306 €
16	10/05/2019	Attribution du marché n° T 02-2019 concernant les travaux d'extension de la déchetterie de Saint jean d'Illac	SOPEGA BRETTE PAYSAGES GILLARD SAS	➤ 459 021.60 € ➤ 19 200 € ➤ 22 454 €
17	17/05/2019	Attribution du marché subséquent n° 5 au lot n° 1 de l'accord cadre pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers – Aménagement du parc d'activités du Courneau II	SOPEGA	1 021 237.81 €
18	21/05/2019	Modification n° 1 au lot n° 1 du marché n° T 03 2016 pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers – Prolongation des délais d'exécution	SOPEGA	
19	24/05/2019	Attribution du marché subséquent n° 2 aux lots 2 et 3 de l'accord cadre pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers – Aménagement du parc d'activités du Courneau II	LACIS SOPEGA TP	➤ 136 797.60 € ➤ 86 415.66 €
20	28/05/2019	Convention pour l'occupation d'un atelier à la pépinière d'entreprises	EUD COCO	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



M

LE PRESIDENT



Le 5 juin 2019

Monsieur Pierre DUCOUT
Président

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Communautaires

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le

11 juin 2019 à 19 h à la Mairie de CESTAS

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

N° 4 / 1. – Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 4 / 2. – Parc d'activités du Courneau – Lot 44 – Vente à Courninvest – Rectification

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

N° 4 / 3. – Déchetterie de Canéjan – Changement d'indice - Modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2017 passé avec Véolia Propreté Aquitaine

N° 4 / 4. – Déchetterie de Saint Jean d'illac – Changement d'indice - Modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2018 passé avec Péna Environnement

TRANSPORTS

N° 4 / 5. – Transport de proximité 2019/2022 – Convention de délégation de compétences avec la Région Nouvelle Aquitaine

N° 4 / 6. – Transport scolaire – Convention de délégation de compétences avec la Région Nouvelle Aquitaine et adoption du règlement des transports scolaires de la Région

COMMUNICATION

N° 4 / 7. – Service de collecte et de traitement des déchets ménagers – Rapports 2018 de Péna Environnement et de Véolia

N° 4 / 8. – Décisions prises en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous remerciant par avance de retenir cette date et comptant sur votre présence,




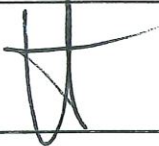
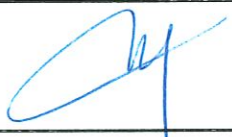




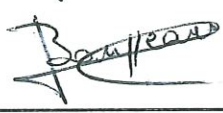

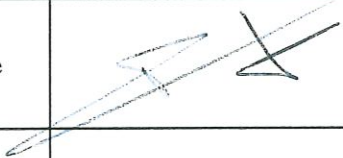
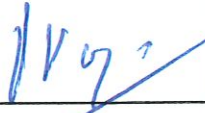
Je vous prie de croire, Ma chère collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président - Pierre DUCOUT



COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE - EAU BOURDE
SEANCE DU 11 JUIN 2019 A 19 H A LA MAIRIE DE CESTAS

FEUILLE DE PRESENCE

Nom	Emargement	Nom	Emargement
DUCOUT Pierre		FERRARO Régine	
GARRIGOU Bernard		GUILY Maryvonne	Absent excusé
SEYVE Hervé	Absent excusé ayant donné procuration	HANRAS Corinne	
ALLEMAND Jean-Pierre		LANGLOIS Jean Pierre	
CELAN Henri		LARJAUD Aude	Absent excusé
MANO Alain		MANDRON Mailys	Absent excusé
BINET Maryse		PENY Sandrine	
BOUSSEAU Michèle		PROUILHAC Laurent	
CHIBRAC Pierre		PUJO Pierre	
CREANT Nathalie	Absent excusé	REMIGI Anne Marie	Absent excusé ayant donné procuration
DARNAUDERY Jacques		ROUSSEL Nathalie	Absent excusé
EBRARD Alain	Absent excusé ayant donné procuration	ZGAINSKI Frédéric	Absent excusé
BEYRAND Dominique	